



LA ROCHE SUR YON,
Le mercredi 23 septembre 2009

CIRCULAIRE N° 2 SAISON 2009/2010

En ce début de reprise des Championnats, vous trouverez, dans cette seconde circulaire, **quelques rappels et informations importants** pour une bonne reprise.

Cette circulaire fait suite à la **réunion de Bureau** du **mercredi 26 août 2009**.

SITE INTERNET

Vous pouvez consulter un maximum de renseignements sur le site
<http://www.basket85.fr>

Les différents annuaires (*départemental, régional, ...*) sont en ligne.

INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

A – ASSEMBLEE GENERALE DEPARTEMENTALE

L'Assemblée Générale se déroulera à SAINT HILAIRE DE RIEZ le samedi 12 juin 2010.

Les clubs sont invités à déposer leur candidature pour 2011 et éventuellement 2012 avant le 1^{er} décembre 2009.

B - MODIFICATIONS RELATIVES A L'ANNUAIRE DEPARTEMENTAL

- **Club de BASKET CLUB LES TROIS RIVIERES** Mademoiselle GEFARD Karelle
✉ karelle77@orange.fr
- **Club de LA GARNACHE** Madame SORIN Karine
3, Impasse de la Galerne
85710 LA GANACHE
- **Club de MOUCHAMPS** Melle GOBIN Delphine
☎ [02.51.63.60.21](tel:02.51.63.60.21)
- **Club de ST HILAIRE DE LOULAY** Mme LAMBERT Guylaine
☎ [06.48.04.22.86](tel:06.48.04.22.86)
- **Club de ST MESMIN** **Mme VINCEDEAU** Laureline
30 Rue du Commerce
85700 ST MESMIN
✉ laureline.heraud@orange.fr
Melle HERAUD Lolita
✉ l_heraud@orange.fr

C - DEFENSE «HOMME A HOMME» POUR LES CATEGORIES «POUSSINS» ET «BENJAMINS»

Nous vous rappelons que la défense « **HOMME A HOMME** » est **OBLIGATOIRE** pour ces 2 catégories.

D - DELAI DE QUALIFICATION D'UN JOUEUR

Nous vous précisons à nouveau que pour être qualifié pour un match se jouant le week-end (*période allant du vendredi soir au dimanche soir*), **LE DOSSIER COMPLET** de demande d'une licence doit parvenir le **MERCREDI** qui précède le week-end au plus tard, ou être déposé avant les horaires de fermeture du secrétariat le mercredi (*18h30*). En cas de retard non imputable au club, la qualification sera acceptée le mercredi pour les courriers **POSTES LE MARDI AU PLUS TARD**. La date de qualification sera le **JEUDI** pour les demandes reçues la veille (*le mercredi*).

Cas particulier : Licences en cours

Si une licence a été saisie (*internet*) valablement par le club au cours de la semaine s'achevant, elle ne peut être en possession du club (*celui-ci la recevra normalement dans la semaine suivante*). Dans ce seul cas, et sous la responsabilité du Président du club, on note alors sur la feuille de match : « En cours », à la place du numéro de licence. Cette annotation (*uniquement un week-end*) n'entraînera aucune conséquence si le dossier est conforme. Le joueur doit bien évidemment présenter une pièce d'identité pour pouvoir jouer.

E – LICENCES

1 - POUR QUI ?

Tous les **JOUEURS, ENTRAINEURS, OFFICIELS** (*Table de marque, responsable de Salle, Arbitres*), **membres du Bureau du club** (*Président, Vice-Président, secrétaire, trésorier...*) doivent être licenciés.

En cas d'infraction, des rencontres peuvent être **PERDUES PAR PENALITE**.

NB : La licence « **JOUEUR** » est exigée pour les **ARBITRES**, par contre, un **Président, un Trésorier, un Officiel de Table de Marque** peut être « **NON-JOUEUR** ».

2 – CREATIONS ET RENOUVELLEMENTS

Pour toute demande de licence (*création ou renouvellement*), veuillez utiliser l'imprimé spécifique ou faire la saisie par internet. Toutefois, nous vous précisons que **la demande de création de licence doit être accompagnée d'un justificatif d'identité**.

A partir de la saison 2009-2010, il n'existe plus que **2 options d'assurance** : **A ou B**

Veillez à bien préciser l'option choisie sans oublier de dater et de signer la demande d'adhésion au contrat d'assurance "FFBB". Certains Clubs signent la demande sans préciser l'option choisie ou le contraire.

Pour les personnes refusant l'assurance de la FFBB, il faut préciser "N". **il est IMPERATIF de joindre, à la demande de licence, une attestation personnelle y compris pour les licences "DIRIGEANTS", sans quoi nous ne pouvons délivrer la licence.**

Vérifiez également que le Président de votre Club ait bien signé et que le tampon du Club soit apposé sur toutes les demandes de licences.

3 - LICENCE MANQUANTE

Tout joueur ou entraîneur doit être en mesure de présenter soit sa licence renouvelée, soit sa carte d'identité (*en attente de la licence définitive*), ce qui ne devrait être que très exceptionnel. En conséquence, **AUCUNE SIGNATURE** ne doit être apposée sur les feuilles de matchs.

Toute licence manquante entraînera une amende égale au prix de la licence hors assurance. Il est toujours possible pour certains licenciés de demander des duplicatas.

4 - PHOTOS

Toutes les licences - y compris les duplicatas - doivent comporter la photo du licencié (*joueurs et dirigeants*).

La photo d'identité n'est pas à envoyer au Comité de Vendée. Il appartient au Club de l'apposer dès réception de la licence.

5 - ORDRE ALPHABÉTIQUE

Pour éviter une grosse perte de temps au niveau du Secrétariat du Comité, nous rappelons que les paquets de demandes de licences doivent être classés par **ORDRE ALPHABÉTIQUE** (*créations et renouvellements confondus*).

6 – ENVOI DES DOCUMENTS JUSTIFICATIFS POUR RECUPERATION DES CARTONS « LICENCES »

N'oubliez pas de **nous envoyer les documents justificatifs dès le lundi suivant l'enregistrement des licences afin d'obtenir les cartons « LICENCE »** en fin de semaine. Actuellement, trop de cartons « licence » sont en attente des documents justificatifs.

En effet, si un joueur ou une joueuse participe à un match en inscrivant son numéro de licence sans avoir son carton de licence, nous nous verrons dans l'obligation d'appliquer des amendes pour licences manquantes.

F- TRANSMISSIONS DES RESULTATS « SENIORS »

Tous les résultats des matchs **SENIORS DE D4 A D1** doivent être transmis par Internet ou Audiotel par le Club recevant. (*Voir article 5 du Règlement de la Commission Sportive de l'annuaire p.31*). **Le code de chaque équipe vous a été communiqué il y a quelques jours** pour accéder au service.

G- LISTE DES BRULES

Les listes des brûlés, pour les Championnats, les Coupes et Challenges de Vendée devaient nous être envoyées avant le **Mercredi 9 Septembre 2009** (*Réf. Annuaire, Article 6 du Règlement de la Commission Sportive p. 32*). Les clubs qui n'auraient pas renvoyé leurs listes perdront leurs matchs par pénalité. Il en est de même pour les listes de brûlés relatives aux Coupes et Challenges de Vendée.

H- HORAIRES DES RENCONTRES

Vous devez envoyer, au Comité de Vendée de BASKETBALL, sur un seul document, les horaires de toutes les rencontres (*seniors départementaux, régionaux et nationaux, jeunes régionaux et nationaux*) de la phase « ALLER » ainsi que ceux de la phase « RETOUR » à des dates bien précises. Ce document se trouve dans le carnet de bord du secrétaire ou téléchargeable sur le site du Comité : www.basket85.fr.

Ce document, après être parvenu au Comité, est visé par le Responsable des horaires. Une copie est renvoyée au Club recevant mais **AUCUNE COPIE NE SERA EXPÉDIÉE AU CLUB SE DÉPLAÇANT**. Une quinzaine de jours avant le début du Championnat « SENIORS » tous les horaires de la phase « ALLER » seront rentrés sur FBI dans la partie Championnat départemental. Le Club recevant pourra, ainsi, vérifier ses horaires et le Club adverse connaîtra, ainsi, l'heure des rencontres. Si des erreurs sont constatées, merci aux clubs de prévenir, de suite, le Comité afin de procéder aux différentes modifications qui s'imposeraient.

Le club recevant doit prévenir son adversaire au moins 35 jours avant la rencontre.

En cas de non-respect de ces règles, la responsabilité du Club recevant pourra être engagée en cas de problème.

Pensez à préciser les « JOUEURS ARBITRES » en bas de la feuille et fournir le planning des rencontres au Répartiteur (*Alain BARBARIT*).

I- FEUILLES DE MARQUE (CHAMPIONNATS NATIONAUX ET REGIONAUX)

Je vous rappelle que tous les Groupements Sportifs disputant les **Championnats Nationaux et Régionaux SENIORS** sont tenus d'adresser au Comité de Vendée une **copie LISIBLE** de leurs feuilles de marque de Championnat dans **un délai de 48 heures** afin que la Commission Sportive puisse vérifier, entre autres, que la liste des brûlés correspond bien à la liste des joueurs ayant effectivement participé au plus grand nombre de rencontres. **Ne pas envoyer de copie de feuilles de marques « jeunes ».**

J - REPORT DES MATCHS JEUNES

Bien relire l'article 17, page 8 du Règlement « JEUNES » à ce sujet.

Quelques dates seront disponibles (*à partir de la seconde phase*) dans le calendrier pour éventuellement avancer des matchs jeunes (*utiles en cas de classe de neige ou de voyage à l'étranger, par exemple*) :

NB. Particularité de la première phase : aucune date libre pour matchs à rejouer ou avancés.

K - OPERATION BASKET-ÉCOLE

L'opération « BASKET-ÉCOLE » qui a commencé en 1996, est reconduite pour cette année. Les écoles ayant participé peuvent se réinscrire et bénéficieront de l'aide matérielle (*dotation du Comité et de la Fédération Française de BASKETBALL*) et éventuellement de l'apport technique du Conseiller Technique Fédéral du Comité de Vendée.

Afin que cette opération réussisse pleinement, il serait vivement souhaitable que les Clubs locaux s'investissent également en proposant une personne pour intervenir auprès de l'Instituteur.

Cette opération est un moyen intéressant de faire connaître le BASKET et votre Club auprès des jeunes enfants (7 à 10 ans) de votre commune.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Jean-Pierre GAUTRON, Conseiller Technique Fédéral du Comité de Vendée. Mais, déjà, **noter le Mercredi 30 Septembre 2009 à ST DENIS LA CHEVASSE**, le lancement de l'opération BASKET-ECOLE pour les écoles privées ; **tous les clubs sont invités à participer.**

L – IMPORTANT : INTERVENTIONS DE NOTRE CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL

Nous vous rappelons que Florent DAHERON, (*chargé du Développement du BASKETBALL*), est à votre disposition pour vous soutenir dans vos actions.

Vous pouvez lui faire appel pour toutes actions telles que :

- *Labellisation de votre école de BASKETBALL (du Baby-Basket à Benjamin),*
- *Projet club,*
- *Lien CDAMC,*
- *Autres ...*

Vous pouvez le contacter au Siège du Comité de Vendée de BASKETBALL, ☎ 02.51.44.27.13 pour toute information complémentaire. Par ailleurs, nous vous précisons que ces interventions sont un service à la disposition des Clubs.

M - ANNUAIRES ET DOCUMENTS DIVERS

Les portes ouvertes du **Samedi 5 Septembre 2009** devaient permettre à tous les Clubs Vendéens de retirer leurs annuaires, ou documents divers. Pour les clubs qui n'avaient pas retiré leurs annuaires ou documents, un annuaire leur a été envoyé avec les frais d'envoi à la charge du club.

N - REGLEMENTS

Il nous apparaît nécessaire que chaque responsable d'équipe ou manager ait une copie du règlement le concernant ; ceci évitera bien des erreurs, des oublis... des incompréhensions... des courriers. Ces règlements ont été joints lors de l'envoi des calendriers, aux Secrétaires de Clubs.

O – 1/2 JOURNEE DE PRE-SAISON ENTRAINEURS

La demi-journée de pré-saison s'est déroulée **SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2009 de 9h00 à 11h30 à la Salle Omnisports l'Épine de CHANTONNAY**. Cette demi-journée **ETAIT OBLIGATOIRE** pour tous les Entraîneurs de DM1, DF1, DM2, DF2, en fonction du Statut de l'Entraîneur applicable cette saison et Entraîneurs du niveau 1 « JEUNES » (de Cadets à Benjamins inclus), (*Voir Annuaire Départemental, pages 75 à 79*).

P - COURRIER ELECTRONIQUE

Rappel : nous ne répondrons qu'aux courriers sur lesquels les **expéditeurs** se sont **clairement identifiés** : *Nom, Prénom, Club, Fonction au sein de ce club (président, secrétaire, trésorier).*

D'autre part, dès qu'un Responsable au sein d'un Club a une nouvelle adresse mail, prière de nous la faire parvenir. Il serait bon qu'en fin de saison nous arrivions à 100 % de clubs ayant au moins une adresse mail.

COMMISSION DES ARBITRES MARQUEURS CHRONOMETREURS

A - DESIGNATIONS DES ARBITRES

Pour les premières journées de Championnat « SENIORS » toutes les rencontres de D1 et D2 Masculines et Féminines ne pourront être couvertes par les arbitres désignés par la CDAMC. *En effet, certains arbitres n'ont toujours pas renouvelé leur licence.*

Les arbitres doivent envoyer leur indisponibilité et planning 35 JOURS avant la date.

D'autre part, devant le nombre restreint d'arbitres pour cette saison, la Commission des Arbitres vous informe qu'elle ne désignera pas arbitres sur les rencontres de D3 (Masculin et Féminine) et ce, pour toute la saison 2009/2010.

Nous vous rappelons que les arbitres doivent être licenciés pour pouvoir arbitrer (licence joueur obligatoire). La CDAMC ne peut pas désigner d'arbitres non licenciés.

Beaucoup d'arbitres, n'ont pas répondu au courrier du répartiteur. Merci de rappeler l'information et d'y répondre dans les plus brefs délais (même en cas d'arrêt).

B - LICENCE-ARBITRE

Tout Arbitre doit avoir une licence « JOUEUR ». La date du 31 octobre 2009 est le dernier délai pour se licencier. Tout arbitre, non à jour à cette date, sera déclaré fictif (*Article 207, p.70*).

C - ARBITRES DE PLUS DE 35 ANS

RAPPEL : Les arbitres doivent passer une visite médicale auprès des Médecins agréés par le Comité de Vendée (*bilan cardiovasculaire*). Ceux-ci jugeront de l'opportunité d'exams complémentaires si nécessaire. Merci de vérifier auprès de vos arbitres s'ils ont fait le nécessaire, La CDAMC ne les désignera pas avant réception du bilan médical.

D - ÉTAT CLUBS-ARBITRES

Vous recevrez bientôt le rappel de votre nombre d'équipes « SENIORS » et les « ARBITRES » engagés ainsi que les sanctions susceptibles de vous incomber en fin de saison.

En application de l'article 112 de ce Statut de l'Arbitrage, vous avez la possibilité d'apporter un rectificatif à ces engagements **AVANT LE 31 OCTOBRE 2009, DERNIER DELAI.**

L'état Clubs-Arbitres DEFINITIF pour l'ensemble des Clubs vous sera expédié courant Novembre.

Veillez vérifier que vous avez bien engagé tous vos arbitres (cf. liste jointe).

E - FORMATION OBLIGATOIRE DES ARBITRES STAGIAIRES LES 23, 24 ET 25 OCTOBRE 2009 A CHANTONNAY

Un stage de début de saison ouvert aux arbitres **stagiaires passant l'examen départemental et arbitrant au cours de la saison 2009/2010** aura lieu du **Vendredi 23 Octobre 2009 au Dimanche 25 Octobre 2009 à CHANTONNAY (Maison Familiale)**.

Nous vous précisons que le stage est obligatoire pour les arbitres de Niveau Départemental reprenant l'arbitrage cette année, après une interruption d'une ou plusieurs saisons.

De plus, la Formation des Arbitres en soirée se déroulera aux dates suivantes, **le Vendredi de 20h30 à 22h30**, à la Maison des Sports à la ROCHE SUR YON.

↔ **06 Novembre 2009**

↔ **13 Novembre 2009**

↔ **20 Novembre 2009**

↔ **04 Décembre 2009**

Examen final et stage à la Maison Familiale du POIRE SUR VIE du Vendredi 18 Décembre 2009 au Dimanche 20 Décembre 2009.

Les candidats libres de la saison passée devront participer à la journée du samedi 24 octobre 2009 à CHANTONNAY, journée organisée en même temps que le stage des arbitres « STAGIAIRES ». **Pas de jeunes nés en 1994 et après acceptés.**

F - BAREME DES INDEMNITES D'ARBITRAGE POUR LA SAISON 2009/2010 **Indemnité de match : 18 € + 0,33 € du km « ALLER-RETOUR ».**

Rappel : Un arbitre dirigeant deux rencontres dans la même demi-journée compte seulement l'indemnité de 18 € pour la rencontre la moins importante et ajoute le barème pour la deuxième rencontre.

G - ÉCOLE D'ARBITRAGE (ARTICLE 107, P. 61 : GROUPEMENTS FORMATEURS)

Ces écoles d'arbitrage permettront une meilleure préparation des jeunes arbitres au sein de leur Club afin de mieux appréhender le Championnat « SENIORS » par la suite et d'espérer enfin couvrir, à moyen ou long terme, toutes les rencontres départementales.

C'est sûrement une solution formative pour redonner à ce rôle tant recherché dans le Basket un accueil plus serein et respectueux.

La convention sera fournie courant Octobre par le Comité de Vendée de BASKETBALL (voir État Équipes-Arbitres – Article 112 – page 64 de l'Annuaire Départemental, saison 2009-2010).

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter :

➤ Mr Tanguy DURET

☎ 06.11.62.66.38

➤ Mr Florent DAHERON

☎ 02.51.44.27.13 (Siège du Comité de Vendée)

H – RECYCLAGE

Le stage « recyclage » a eu lieu le samedi 12 septembre 2009. Si des arbitres n'ont pu être présents à cette journée, **ils devront participer à 2 séances de code de jeu (voir dates ci-dessus) ou à la journée du samedi 24 octobre 2009 à CHANTONNAY.**

I – JOURNEE NATIONALE DE L'ARBITRAGE

Une journée départementale sera prévue en Janvier / Février 2010.

J – ABANDON DE LA PEREQUATION

Vous trouverez, en annexe, un document vous rappelant l'abandon de la Caisse de Péréquation

K – DIVERS

La Commission Départementale des Arbitres reste à votre disposition pour répondre à tous vos problèmes. Seulement, **il est obligatoire de faire un courrier (par voie postale ou e-mail)**. Désormais, les communications téléphoniques ne seront plus prises en compte.

COMMISSION PROMOTION-COMMUNICATION

CANDIDATURES POUR L'ORGANISATION DES PHASES FINALES DES COUPES ET CHALLENGES DE VENDEE

Vous trouverez dans le carnet de Bord du Secrétaire (*page 32*) la fiche de candidature pour l'organisation des ¼ de Finale, ½ Finales et Finales des Coupes et Challenges de Vendée.

Le Cahier des Charges relatif à l'organisation des matchs est à consulter pages 47 à 51 de l'annuaire.

Les candidatures devront être envoyées au Comité Départemental **pour le vendredi 30 octobre 2009 au plus tard.**

COMMISSION SPORTIVE

A - ANIMATION « MINI-POUSSINS »

Les engagements étaient à nous envoyer pour le 15 septembre 2009.

Nous vous rappelons que, pour le bon fonctionnement de l'animation, il est important de pouvoir organiser un plateau. Vous recevrez le calendrier soit le 24 ou 25 septembre 2009.

B – HORAIRES DES MATCHS SENIORS

Pour éviter les courriers « qui fâchent », il est impératif de bien se conformer aux précisions sur les horaires des matchs seniors : p. 28, 29 et 30 de l'annuaire.

Attention ! Sur les programmes de rencontres, bien préciser les poules ainsi que la salle (*surtout en cas de changement de lieu*).

Se reporter au paragraphe « H » des informations générales.

C - RAPPEL

Pour essayer d'avoir le plus possible de matchs le samedi soir (*pour les Arbitres-Joueurs*), les dérogations d'horaires pour les matchs du samedi soir seront gratuites quel que soit le niveau. Pensez à noter les « JOUEURS-ARBITRES ».

D – COUPES ET CHALLENGES DE VENDEE

Les équipes encore qualifiées en Coupe de France restent exemptes aux tours préliminaires et ne pourront réintégrer la Coupe de Vendée qu'au delà des 1/8^{èmes} de Finale.

E – CHAMPIONNAT D4

« Le Championnat D4 se déroule en deux phases. Première phase en poules de 6 de Septembre à Décembre 2009. Deuxième phase également en poules de 6, de Janvier à Mai 2010, avec deux niveaux différents, un pour l'accession et un plus « loisir ». Le niveau 1 « accession » sera **normalement** composé de 3 poules de 6 chez les Masculins (*accession à ce niveau des 3 premiers de chaque poule de la première phase*), de 4 poules de 6 chez les Féminines (*accession à ce niveau des deux premières de chaque poule et des 4 meilleures 3èmes de la première phase*) ».

COMMISSION TECHNIQUE

« ESPOIRS 97 »

Stage 3 : Celui-ci s'est déroulé à ST GILLES CROIX DE VIE du 24 au 26 Août 2009 (*16 garçons et 17 filles*).

Stage 4 : celui-ci se déroulera du 26 au 28 octobre 2009 à la ROCHE SUR YON (*12 garçons et 12 filles*).

« ESPOIRS 98 »

La phase 1 de détection se déroulera pendant le mois d'octobre 2009.

Des rassemblements seront organisés dans chaque secteur géographique. Les dates et lieux seront communiqués aux Clubs dès que possible.

Les jeunes « listés » seront invités à participer directement par courrier.

Cependant, si nos listes sont incomplètes, merci de contacter votre référent technique :

Secteur CENTRE :	Mr Guillaume RENAUD	06.70.70.00.87
Secteur SUD :	Mr Benjamin GARREAU	06.74.88.68.63
Secteur OUEST :	Mr Benoît TOUGERON	06.78.65.30.68
Secteur EST :	Mme Béatrice REMAUD	06.18.18.65.57
Secteur ATLANTIQUE :	Mr Patrick GEORGEAULT	06.82.21.30.15
Secteur NORD-LOIRE :	Mr Jérôme BROSSET	06.77.09.15.00
Secteur NORD-MAINE :	Mr Marc PHELIPPEAU	06.09.72.80.03

Les jeunes nés en 1998 retenus lors de cette première détection participeront au « TOURNOI DES SECTEURS », le samedi 19 décembre prochain.

DETECTION « ESPOIRS 96 »

Une journée de « DETECTION M1 » est organisée JEUDI 29 OCTOBRE 2009 à LA ROCHE SUR YON.

Les jeunes concernés sont nés en 1996.

A l'issue de cette journée les joueurs sélectionnés participeront au CIC M1 (*CAMP INTER-COMITES*) qui se déroulera du 19 au 21 Décembre 2009 en MAYENNE.

FORMATION DE CADRES

La Formation « ANIMATEUR-CLUB » va commencer. Il reste des places sur les différents secteurs (*Voir plaquette dans le Carnet de Bord du Secrétaire*).

La Formation « ANIMATEUR MINI » ouverte à tous les Clubs sur un lieu unique à la ROCHE SUR YON du 26 au 29 octobre 2009 au Centre de Sports et Loisirs de la ROCHE SUR YON.

Une formation « INITIATEUR/ARBITRE » aura lieu du 15 au 20 février 2010 au Centre de Sports et Loisirs de la ROCHE SUR YON.

Il est encore possible de s'inscrire pour la Formation « INITIATEUR » sous forme Modulaire avant le 12 Octobre 2009 (*date de la première UF*).

Attention aux différents STATUTS DE L'ENTRAÎNEUR pour vos équipes « JEUNES ». Anticipez les formations ...

COMMISSION STATUTS RÈGLEMENTS DISCIPLINE

Des duplicatas de licences peuvent être délivrés par le Comité de Vendée **au prix unitaire de 2,00 €**.

DIVERS

A - FORMATION DES DIRIGEANTS – SAISON 2009-2010

Comme tous les ans, le Comité Départemental Olympique et Sportif organise une FORMATION destinée aux dirigeants de Clubs et de Comités Sportifs.

A cet effet, vous trouverez, en pièce jointe, la documentation précisant les différents modules mis en place ainsi que les dates prévues, allant d'Octobre 2009 à Mars 2010.

B - PRECAUTIONS DE PREVENTION CONTRE LE VIRUS DE LA GRIPPE A H1N1

Vous trouverez, en pièce jointe, un document rappelant les principales précautions à prendre contre le virus de la grippe A H1N1

BONNE SAISON SPORTIVE A TOUTES ET A TOUS.

Le Secrétaire Général,


Bernard DURET.